

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2016-067

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 septembre 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 septembre 2016.

- VU** le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-7, L831-1, L831-3 ;  
**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté interministériel du 23 décembre 2015 (FCPE1531035A) ;  
**VU** les statuts de l'Université ;

**Point de l'ordre du jour** : 2<sup>ème</sup> Partie – P3 : Concessions de logement

**Exposé de la décision** :

L'arrêté interministériel du 23 décembre 2015 a fixé la liste des fonctions pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service notamment :

	Département	Ville	Nombre	État
Gardiennage	Paris	Paris	2	Affectés
	Hauts de Seine	Boulogne	1	Affecté (mutualisé)
Sécurité des biens et des personnes	Paris	Paris	11	Affectés
	Hauts de Seine	Malakoff	1	Affecté
		Montrouge	1	Affecté
Sécurité des activités scientifiques	Paris	Paris	3	Affectés

Des échanges sont en cours avec les Ministères concernés pour ré-attribuer la NAS prévue à Boulogne à l'IUT, sachant qu'aucun logement n'existe actuellement sur le site de l'Institut de psychologie. Toutefois, des astreintes mutualisées entre les deux sites seront maintenues.

Les Ministères ont également refusé l'attribution de NAS complémentaires, considérant d'une part que le plan vigipirate était une mesure transitoire qui n'avait « *pas vocation à perdurer* », et d'autre part que cette demande de modification intervenait trop rapidement après la publication de l'arrêté du 23 décembre 2015. Un nouveau courrier contestant chacun de ces arguments notamment est adressé à notre ministère de tutelle.

Lors de sa séance du 8 mars 2016, le Conseil d'administration a approuvé le principe d'attribution de deux NAS à la Faculté de Pharmacie de Paris, considérant la particularité du site. Le Conseil d'administration confirme l'attribution de ces concessions aux deux agents qui ont depuis été recrutés ; ils occupent les fonctions de plombier (entré dans les lieux le 15 mai 2016) et de responsable adjoint du service technique (entré dans les lieux le 1<sup>er</sup> septembre 2016).

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p align="center"><b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b>  <b>Quorum : 18</b>  <b>Nombre de membres participant à la délibération : 31</b>  Abstentions : 0  <b>Votes exprimés : 31</b>  Contre : 0  Pour : 31</p>
---

Fait à Paris, le 30 septembre 2016

Le Président  
Frédéric DARDEL



10 OCT. 2016

10 OCT. 2016